



**PREMIÈRE DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE
CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (V.T.C)
(Art. L3120-2-2 du code des transports)**

 **A ENVOYER PAR COURRIER A LA PRÉFECTURE DU LIEU DE DOMICILE**

Nom de famille : Prénom :
Nom d'usage : N° tel :
Courriel (à renseigner obligatoirement) :
Date de naissance : Nationalité :
Ville et département de naissance :
Pays de naissance :
Adresse complète (n° d'appartement, étage et bât.) :
.....
.....
Code postal : Ville :
Fait à : Le : Signature :

POUR LES RESSORTISSANTS ETRANGERS :

Hors U.E. : titre de séjour ou U.E. carte nationale d'identité ou passeport :

- Date de délivrance : Date de validité :
- Filiation :
- Nom de famille mère : Prénom mère :
- Nom de famille père : Prénom père :

Le dossier complet est à envoyer par courrier, à l'adresse indiquée en bas de l'imprimé.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ

Après validation du dossier par la préfecture, les modalités de paiement de votre carte vous seront précisées par un mail de l'Imprimerie Nationale. Elle vous adressera directement le titre sécurisé.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- 1) Le formulaire de demande dûment complété, daté et signé (page 1)
- 2) Copie recto-verso d'une **pièce d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité ou passeport, titre de séjour pour les étrangers avec adresse mise à jour sur le titre de séjour)
- 3) Copie recto-verso du **permis de conduire de catégorie B** établi en France, non affecté du délai probatoire prévu à l'article R223-1 du code de la route (Art. R3120-6 /7 du CT)
- 4) Une **photographie d'identité récente** (format carte nationale d'identité), sans trace, ni pliure, prise en photomaton agréé par le Ministère de l'Intérieur
- 5) Copie de l'**attestation d'aptitude physique** (carte blanche) **en cours de validité**, délivrée par le Préfet. Elle vous est délivrée après vérification médicale par un médecin agréé, conformément aux articles R221-10 et R221-11 du code de la route. Toutes les informations à l'adresse suivante :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire/Attestation-d-aptitude-physique-pour-l-exercice-d-une-activite-professionnelle-Taxi-VTC-ambulance/Attestation-d-aptitude-physique>

- 6) Copie d'un **justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois** (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone,...)

6.1) Si vous êtes hébergé : copie pièce d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement + copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant.

- 7) Le formulaire joint en annexe (page 3) concernant le recueil de votre signature (**apposer votre signature au stylo noir à l'intérieur du cadre réservé à cet effet, sans dépasser - ne pas coller la photographie**).

- 8) Justifier l'une des deux conditions suivantes (Art. L3120-2-1, L3120-2-2 – R3120-7, R3122-11 du CT) :

- soit la réussite à un examen de V.T.C.: joindre l'**attestation de réussite** délivrée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (et non pas la liste des lauréats).
- soit justifier **d'une expérience professionnelle d'une durée minimale d'un an, à temps plein ou à temps partiel pour une durée équivalente**, dans des fonctions de **conducteur professionnel de transport de personnes, acquise au cours des dix dernières années précédant** votre demande de carte, joindre les pièces suivantes :

o Non salarié : K-bis + dernier bilan et compte de résultat simplifiés + copies carte professionnelle, carte de qualification de conducteur, licence de transport (communautaire ou intérieur), le cas échéant.

o Salarié : carte professionnelle + contrat de travail + certificat de travail + 12 dernières fiches de paie à **temps complet** (au prorata si temps partiel à 50 % : 24 fiches de paie).

NB : Dans l'hypothèse où vous exercez une autre activité au jour de votre démarche, joindre à votre dossier :

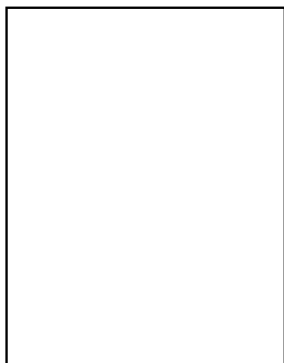
- une attestation de l'employeur mentionnant qu'il est informé de votre démarche. Ce dernier devra aussi y indiquer son accord vous permettant d'exercer une deuxième activité

Formulaire de récupération de photo + signature pour carte professionnelle de conducteur de VTC

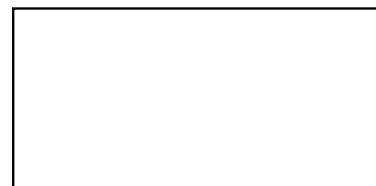
Nom et prénom du conducteur : _____

Adresse de messagerie électronique : _____@_____

Format photo d'identité :
Largeur x hauteur = 35x45 mm
Photo centrée sur le visage
Fond clair et uni



**Ne pas coller votre photo.
Le service s'en chargera.
Utilisez un trombone.**



**Appelez votre signature à l'aide
d'un stylo à bille (encre noire
exclusivement) au milieu du cadre
sans dépasser les limites**

Vous avez fait parvenir par courrier, à la Préfecture, votre dossier de demande de carte professionnelle de V.T.C, de Taxi ou de VMDTR.



Recevable

La Préfecture va procéder à l'examen de votre dossier (complétude, casier judiciaire B2, droits à conduire, etc...)
Le délai d'instruction est compris entre 3 et 6 semaines.



Non recevable

Votre dossier sera validé par la Préfecture auprès de l'Imprimerie Nationale qui est chargée de la fabrication et de l'envoi de la carte.

Votre dossier vous sera retourné avec mention des motifs de rejet.



La validation par la Préfecture, va générer un courriel de l'Imprimerie Nationale à l'adresse mail indiquée dans le formulaire de demande de carte.
(NB: ce message peut arriver dans les spams/indésirables)



Ce message vous demandera de vérifier les informations qui figureront sur votre future carte (Nom, prénom,...)

Si vous constatez une erreur



Cliquez sur le lien permettant le paiement et acquitez-vous de la somme demandée.

S'il n'y a pas d'erreur

Vous recevrez par courrier recommandé la carte demandée, dans les **deux semaines** suivant votre paiement.

Ne payez pas et fermez le message.
Signalez l'anomalie à l'adresse mail suivante, en précisant vos nom, prénom et le type de carte demandée :
pref-professions-reglementees@haute-garonne.gouv.fr



En cas d'absence, le facteur vous laissera un avis de passage. Il vous appartiendra de retirer le pli au bureau de poste indiqué, dans les délais prescrits.
A défaut, la carte sera retournée à l'Imprimerie Nationale qui la détruira. Dans ce cas, pour obtenir votre carte, il conviendra de **recommencer la totalité de la procédure (y compris le paiement).**